

COMMUNE DE CORCY
Compte-rendu

L'an deux mil vingt-deux le vendredi 9 décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Marc Robillard, Maire de CORCY, en suite de convocation en date du 2 décembre 2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : MM. Marc Robillard, Jean-Marc Dubois, Pascal Couture, Bruno Julien, Philippe Petiot
Mme Anne Landriève

Absente excusée et représentée : Mme Blandine Dudemaine est représentée par M. Marc Robillard
Mme Marie-Philippe Quarez est représentée par M. Jean-Marc Dubois

Absents excusés : MM. Yves Disant, Jean-Jacques Bichet, Philippe Devisscher

M. Jean-Marc Dubois a été élu secrétaire.

Le maire vérifie que le quorum est atteint et déclare ouvert le conseil municipal à 19 h 00.

Le compte-rendu des délibérations de la séance du conseil municipal du 25 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Il est procédé à la lecture de l'ordre du jour de la séance :

1) D32-2022 : Résiliation de la convention Valocôme

La commune a signé une convention avec la société Valocôme revalorisant significativement le loyer du terrain du pylone de téléphonie mobile à l'échéance du bail de Hivory, qui en a été prévenu en temps utile.

Pour garantir à la commune la continuité de service, Valocôme a proposé à Hivory (désormais du groupe Cellnex) de racheter les infrastructures en place à la valeur de fourniture à neuf afin de permettre une continuité de services. Hivory a informé la mairie qu'elle refusait de vendre son infrastructure et préférait démonter, créant une coupure des services et laissant les opérateurs de téléphonie sans point haut pour que ceux-ci assurent leurs obligations de couverture.

Valocôme a par ailleurs confirmé sa volonté de construire un pylône en lieu et place de Hivory et a offert à SFR de l'héberger 20 % moins cher que les coûts actuels Hivory. SFR n'a pas fait de réponse favorable à ce jour à Valocôme et n'a pas non plus écrit à la mairie pour leur faire part de leur décision de rester ou non sur le pylône qui sera reconstruit par Valocôme.

Malgré les échanges alertes, Hivory refuse de proposer un site de substitution à l'emplacement actuel pour permettre à SFR de poursuivre sa couverture de Corcy se positionnant en chantage à la couverture.

En raison de ces refus de principe, la couverture de la commune de Corcy ne sera donc plus assurée après le 31/03/2023 date de fin du bail actuel.

Ce service étant bien entendu crucial pour les habitants et étant dans l'impasse avec Hivory, je demande au conseil l'autorisation de négocier un retrait de la société Valocôme.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, donne son accord, à l'unanimité, des présents et représentés.

2) Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 h 10.

Le Maire,

Marc Robillard

